



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 – 20H15

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

La présidente ouvre la séance du Conseil communal du mercredi 9 octobre 2024. Elle annonce qu'avant le Conseil, une présentation et information pour l'utilisation du défibrillateur a été programmée et sera animée par Monsieur Stossel de la société Lifetec. A l'issue de la présentation, la présidente remercie l'intervenant pour les informations données. Elle souhaite ensuite la bienvenue à tous les conseillers et demande de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 34 membres sont présents, 4 membres sont excusés et un membre est absent.

2. Approbation de l'ordre du jour/assermentation

La présidente propose deux modifications à l'ordre du jour. Un point est ajouté avec la nomination de trois conseillers pour une commission ad hoc « Pour la modification du règlement et le tarif des émoluments du contrôle des habitants de Chavannes-de-Bogis ». Ce point sera placé au numéro 10. Un deuxième changement est également prévu. Le point 5 concernant la présentation sur la gestion de la déchetterie par le responsable M. Isaac Widmer devient le point 3.

La présidente soumet le nouvel ordre du jour à l'adoption. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté à l'unanimité.

La présidente passe à l'assermentation d'une nouvelle conseillère communale Mme. Marie-Laure Konate Ballou.

3. Présentation sur la gestion de la déchetterie par le responsable M. Isaac Widmer

Responsable de la déchetterie, M. I. Widmer est titulaire du CFC de recycleur et diplômé responsable du centre de collectes. Ces deux formations lui ont été subventionnées par les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis. Il souligne que durant cette formation, il a mis spécifiquement l'accent sur un plan d'amélioration pour le centre de collectes. Plusieurs choses sont en vigueur dans ce centre dont une « ressourcerie » dont l'aspect est de donner une deuxième vie aux choses.

Il ajoute qu'il était important également de changer la signalétique. Un premier aperçu a été donné au moyen de flyers plastifiés.

Un nouveau local est déjà à disposition pour les déchets spéciaux ou déchets toxiques. Une nouvelle presse à alu a été installée à côté du nouveau cabanon avec pour but d'inciter les gens à presser les cannettes. L'alu cannette est bénéfique car chaque sac rempli ramène de l'argent pour les communes.

Il ajoute qu'à un moment donné, il sera nécessaire d'installer des bennes enterrées de branches, ce qui est plus simple à l'utilisation pour la population.

Et enfin pour le responsable, à long terme, il serait bien d'avoir un éco point dans chaque village.

Il ouvre la discussion, demande si des conseillers ont des questions spécifiques. A la question de M. Fr. Bouvier concernant la différence entre l'alu cannette et l'autre alu, M. I. Widmer relève que malheureusement la plupart des gens ne savent pas faire la différence.

En ce qui concerne la récupération du compost, M.I. Widmer complète qu'il existe la compostière de Terre Sainte et ajoute que tout le monde aimerait qu'elle ouvre le samedi. M.M. Müller précise que cela demande de la main d'œuvre. Actuellement elle n'est ouverte qu'en semaine et à certaines heures. On a de la peine à amener les responsables à cet effort, mais les communes y travaillent.

Et enfin M.I. Widmer revient sur les horaires d'ouverture de la déchetterie, il souhaiterait savoir si on peut les améliorer. Actuellement, l'horaire en été est satisfaisant, quant à l'hiver, à voir si on peut l'améliorer.

La présidente remercie M:I. Widmer pour sa présentation.

4. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2024

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. La présidente soumet le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 à l'approbation.

Le procès-verbal du 26 juin 2024 est adopté à l'unanimité

5. Communications de la présidence

La présidente tient à s'excuser de son absence lors de la séance du 26 juin 2024, étant à l'hôpital pour des raisons médicales. Elle remercie les conseillers de leur confiance et de l'avoir réélue.

Elle annonce également le décès de Mme. A. Aebi-Mugnier. Cette dernière avait œuvré durant plus de 20 ans dans la commune en tant que préposée aux habitants.

La présidente rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 11 décembre.

Face à l'interrogation du syndic qui annonce que la date est le 4 décembre, la présidente rappelle que la date du 11 décembre 2024 avait été fixée.

6. Préavis municipal N° 05/24, Arrêté d'imposition 2025

7. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 05/24

La présidente donne la parole à M. Cl. Cela, rapporteur de la Commission, qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. En conclusion, cette dernière recommande d'accepter l'arrêté d'imposition, tel que présenté.

La présidente remercie la Commission des finances et ouvre la discussion.

Personne ne réclamant la parole, la présidente soumet le préavis N° 05/24 au vote.

Le préavis N° 05/24 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal N° 06/24, Demande de crédit de CHF. 2'575'000.— pour l'acquisition de la parcelle N° 188, sise sur la commune de Chavannes-de-Bogis

9. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N° 06/24

La présidente passe la parole M. G. Mazonetto, rapporteur de la Commission des finances. Celle-ci souligne que l'achat de ce terrain, qui jouxte les parcelles de la salle communale et de l'Auberge, permettrait de développer un vrai centre du village et potentiellement de créer des logements à loyers abordables pour les jeunes et les seniors de la commune. En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N° 06/24.

La présidente remercie la commission des finances et ouvre la discussion.

Le syndic explique que si pour l'instant la Municipalité n'a pas encore une idée précise de ce qu'elle souhaite réaliser sur cette parcelle, toute une partie en logements à prix abordables est priorisée.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente soumet le préavis N° 06/24 au vote.

Le préavis municipal N° 06/24 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. A. Barraud remercie vivement les conseillers pour leur confiance témoignée.

10. Nomination de trois membres pour une Commission ad hoc pour la modification du règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants de Chavannes-de-Bogis

Mme. S. Brouet, M. W. Helfand et Mme. R. Tyrell acceptent la nomination à cette Commission ad hoc.

11. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)

L'AJET, les SITSE n'ont pas eu de séances. M. P. Stampfli, délégué du Conseil Intercommunal de Région Nyon informe que ledit Conseil a été invité en date du 2 juillet à une séance d'information concernant la mise à 2x3 voies de l'autoroute entre le Vengeron et Nyon. L'OFROU y a présenté le déroulement du chantier, notamment les travaux prévus sur la commune. Une discussion animée entre les différents conseillers s'en est suivie. Le 10 octobre, le Conseil intercommunal se réunira pour accepter ou non le crédit de CHF. 31'822.— pour soulager le frais de notre commune liés à la construction des arrêts de bus au centre commercial. La commission ad hoc l'a accepté à l'unanimité et la commission des finances a également préavisé positivement. On peut donc s'attendre à un vote positif.

Avant de passer au point 12, la présidente donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023, point 4. Deux conseils sont prévus pour l'année 2024, le 26 juin à 19.00 et le 11 décembre à 19.00 et deux séances de réserve le 24 avril à 20.15 et le 09 octobre à 20.15.

Le syndic A. Barraud prend bonne note *On ne sait pas pour quelle raison on a peut-être déplacé parce qu'on avait une autre urgence en décembre. Si on doit changer la date, on vous avertira.*

12. Communications de la Municipalité

Mme. Ch. Michel donne une information concernant le PACOM. Une enquête complémentaire a démarré début octobre. Suite aux oppositions de la première mise à l'enquête, la Municipalité est entrée en matière sur trois points. Cette dernière espère que, s'il n'y a pas d'oppositions sur ces objets, il pourra être présenté lors du Conseil du mois de décembre.

M. A. Barraud donne des informations concernant les Tattes de Bogis. Une séance avec les syndicats de Commugny, Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois s'est déroulée à Lausanne. Plusieurs points ont été évoqués. A l'heure actuelle le projet n'est pas finalisé, donc aujourd'hui les Municipalités ne peuvent pas le présenter formellement. L'objectif du canton est de finir l'examen préalable à la fin du premier semestre 2025 et là, une détermination des communes territoriales sera demandée. *Nous allons essayer d'obtenir certaines choses notamment liées à la mobilité. La mise à l'enquête aura lieu dans le courant du deuxième semestre 2025. Et c'est uniquement à ce moment là que la population aura accès à l'ensemble des documents. Le canton s'est engagé à mettre en place une fiche avec informations sur Internet que l'on relayera.*

Autre information concernant la troisième voie autoroutière. La Municipalité est favorable à cette troisième voie, elle insiste régulièrement pour une sortie à Versoix, un certain soulagement pour notre commune et rappelle qu'il s'agit de la jonction autoroutière entre Genève et Lausanne la plus chargée.

On va dans l'abandon du processus de la fusion de Terre Sainte à huit, regrette enfin le syndic.

M. M. Müller rebondit sur la déchetterie. Les deux communes sont en train de travailler sur sa modification, notamment de pouvoir installer des bennes enterrées. La Municipalité espère pouvoir présenter lors du prochain Conseil un préavis à ce sujet. Le projet sera présenté le 11 novembre lors d'une réunion à Chavannes, avec les deux Municipalités et les Commissions ad hoc et des finances des deux communes. *Le projet avance et on espère, en cas d'acceptation, dans le courant de l'année prochaine pouvoir mettre en œuvre cette nouvelle approche. Cela demandera un léger agrandissement et permettra de commencer à penser à la future exploitation de cette déchetterie. Le nouveau règlement de la déchetterie devrait sortir au début 2025.*

A la question de M. Cl. Cela concernant la position de Bogis-Bossey, M. M. Müller indique que son homologue est d'accord d'aller de l'avant. Le but est vraiment d'améliorer et moderniser la déchetterie.

M. A. Théraulaz s'interroge si Bogis-Bossey est vraiment d'accord d'avancer. M. M. Müller attend des commissions de poser toutes les questions. Le syndic ajoute que les deux communes défendent ce projet. Au cas où Bogis-Bossey disait non, d'autres pistes seraient réactivées.

M. I. Vieille Barraud demande où sera placée la déchetterie en cas d'une troisième voie. *Elle ne sera pas déplacée ni le chemin, elle va s'agrandir du même côté du chemin,* indique M. A. Barraud.

M. St. Borella donne des nouvelles du PECC, qui avance gentiment. Rien ne se fera avant 2025, mais les actions seront finalisées avant la fin de l'année.

Autre point, l'arborisation de la zone autour de l'école. Les lauriers vont être arrachés et des espèces indigènes plantées. Il s'agit d'une action menée avec Bogis-Bossey. Le canton subventionne à hauteur de CHF. 4'000.--, 50% de la part de Bogis-Bossey et enfin Chavannes-de-Bogis devrait aussi toucher une subvention de Région Nyon. Pour Chavannes-de-Bogis, toute cette opération coûtera moins de CHF. 1'000.--. Les travaux sont prévus au mois de novembre et le côté « prairie armoirie », le petit triangle vers la chapelle, sera effectué en juin 2025.

M. J. Tendon donne des informations concernant ARSCO, en pleine période de budget. Le 8 octobre, les délégués ont été invités à visiter le chantier piscine-patinoire. Au niveau patinoire, la chape est terminée, côté piscine la surface est déjà installée sauf la

partie horizontale. Sur la partie ronde qui comprendra la réception et un petit restaurant, rien n'est vraiment avancé.

A la question de M. P. Stampfli de savoir quand est prévue l'inauguration, M. J. Tendon indique, selon ce qui a été dit lors de la séance, rentrée 2025 pour la piscine et la patinoire fin 2025, début 2026.

13. Propositions individuelles

Mme. M.Ch. Théraulaz informe que des échafaudages ont été placés devant la maison Golay. Elle relève le côté dangereux de ce chantier

Mme. Ch. Michel indique que le maître d'ouvrage a reçu les directives très strictes de la part du voyer, comme il s'agit d'une route cantonale. Ce chantier va être compliqué vu que le trottoir à cet endroit n'est plus franchissable. La Municipalité sera vigilante.

A la question de M. B. Vanderstraeten concernant le projet de la route de la Sallivaz, M. M. Müller indique que la Municipalité attendait l'acceptation du Conseil. Cela va faire partie d'une réflexion sur l'ensemble de ce centre du village, mais cela ne sera pas fait tout de suite.

Et enfin le syndic souligne que même s'il est triste pour la fin de l'étude de la fusion de Terre Sainte, il est content de l'acceptation de cette parcelle N° 188. *On a quelque chose de joli à dessiner pour rendre cette zone centre du village plus harmonieuse.* Il donne rendez-vous le 11 décembre. Et d'ajouter *je vais tout de suite voir si c'est peut-être le 4.* Il invite les conseillers au verre de l'amitié.

La présidente remercie les conseillers pour leur présence, leur souhaite une bonne fin de soirée et lève la séance à 21h30.

La présidente
Brigitte GIRARDIN HASLER



La secrétaire
Marie-Laure BIANCONCINI

Brigitte Girardin Hasler *Marie-Laure Bianconcini*

Chavannes-de-Bogis, octobre 2024